

Image not found or type unknown



Assemblée generale vote travaux

Par **nadinealbou**, le **23/03/2015** à **23:54**

Bonjour, lors de l'assemblée générale de 2013 une question sur des travaux avaient été refusée par une majorité de copropriétaire. Or un copropriétaire veut remettre cette question lors de la prochaine assemblée générale en a t il le droit.

Merci de votre réponse.

Mme Albou